

ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2014



POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CRAUOIS



Chères amies, Chers amis,

Avec ce bulletin de campagne, je vous invite à poursuivre l'analyse du bilan de mandature de l'équipe municipale sortante.

Ses annonces de campagne de 2008 ont été reprises et comparées à ce qui a été réalisé.

Le projet pour La Crau que je vous proposerai sera réaliste et adapté aux vrais besoins des Craurois. Il sera porté par une équipe, aux compétences avérées et aux expériences riches et variées, que vous aurez à cœur, j'en suis convaincu, de soutenir pour faire gagner La Crau. Les engagements qui seront pris devant vous seront honorés. C'est un contrat moral et de confiance qui sera respecté. Nous aurons l'occasion d'en débattre ensemble au gré de nos rencontres.

Bien amicalement,

André ARNOUX

SPORTS ET JEUNESSE

Christian Simon avait dit :

- *Création de deux nouveaux stades dont un avec une piste d'athlétisme sur les quartiers Ouest ou Est de la Crau, en remplacement des stades Louis Palazy existants qui seront supprimés..*
- *Création sur la commune, « au Fenouillet », d'une aire de loisirs : parcours santé, « Accrau branches », via ferrata, sentier botanique (Voir grands projets).*
- *Création d'un bâtiment au sud de l'école Jean Giono dédié au fonctionnement d'un Centre de Loisirs d'une capacité d'accueil de 250 places (Voir grands projets).*

Où sont les deux stades avec pistes d'athlétisme promis à l'Ouest ou à l'Est de La Crau ? Ceux réalisés par TPM à La Moutonne connaissent de sérieux problèmes techniques.

Où est le Centre de Loisirs de 250 places dont la construction faisait partie des « Grands Projets » ?

Mais où sont passées nos équipes sportives qui défendaient les couleurs de notre ville ? La mutualisation de nos clubs avec les communes voisines n'a pas bénéficié à nos enfants ni à leurs parents. Les coûts et les temps de transport ont été multipliés. Beaucoup n'ont pas eu accès à ces nouvelles structures et ont été contraints d'arrêter leurs activités sportives ou d'aller s'inscrire ailleurs.

Quant au «grand projet» **de création du parc aventure sur le Fenouillet**, celui-ci n'a connu qu'une fréquentation dérisoire eu égard à la proximité d'un parc identique situé au domaine de « La Castille ». Ce **coûteux projet** auquel nous étions opposés, accuse un important déficit de 105 000 € dès la première année d'activité. **Le résultat de ce fiasco, faillite programmée, aura été de faire payer cette opération commerciale par les contribuables craurois. Une municipalité devrait se garder de financer des projets à risques avec les deniers publics.**

La fierté d'une commune se retrouve dans son identité sportive, porteuse de valeurs d'unité, d'esprit collectif et de camaraderie. Le sport forme autant l'esprit que le corps. Il doit être CHEZ NOUS accessible à TOUS.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Christian Simon avait dit

- *Maitriser l'urbanisation dans le cadre d'un PLU mis en révision, afin de permettre l'accès au logement à tous, sans nuire à la qualité de la vie des habitants.*
- *Sauvegarder l'esprit de village qui subsiste malgré la poussée démographique que nous constatons.*

Jamais les Craurois n'avaient eu à subir une telle instabilité juridique en si peu de temps. Un P.L.U en 2007 a été annulé en 2010. Un nouveau P.L.U datant de décembre 2012 est déjà contesté et déféré au juge administratif.

Jamais les propriétaires n'avaient eu autant de difficultés à être entendus. Absence d'écoute, d'impartialité et de transparence sont les principaux griefs couramment évoqués.

Jamais les citoyens n'avaient été autant contraints d'utiliser la pétition et les recours administratifs pour défendre une qualité de vie, un patrimoine, un environnement.

Quant à l'esprit village qui devait subsister, il est mis très à mal.

La politique urbanistique développée n'a pas laissé indifférents nos concitoyens. L'évolution inscrite au P.L.U au Nord de la commune le long d'un axe sursaturé (RD29) est incohérente quand on sait que les emplois, les secteurs industriels et commerciaux, les transports en commun se trouvent essentiellement concentrés à l'Ouest. La poursuite de la dispersion des zones d'habitat et d'activité contribue à accroître les déplacements en véhicule, accentuant de fait pollution et insécurité routière.

L'appartenance à T.P.M inquiète dans la mesure où nos réserves foncières disponibles sont enviées. La Crau risque inévitablement d'en être la victime.

Le P.L.U devra être révisé et juridiquement stabilisé. Nos espaces disponibles défendus. Notre patrimoine mis en valeur. Le développement à l'Ouest privilégié. L'équité, l'impartialité et l'écoute de nos concitoyens être notre règle commune.

CULTURE

Christian Simon avait dit

- *Engagement de la poursuite du projet de médiathèque, et concrétisation d'un projet adjacent sur site, de création d'un espace d'environ 400 places, en forme d'amphithéâtre.*
- *Création d'un théâtre de verdure sur les berges du Gapeau face à l'espace Jean-Paul Maurric*
- *Extension des locaux de l'école de musique.*
- *Réaménagement des manifestations existantes.*
- *Manifestations à thèmes mettant en valeur les folklores et terroirs français.*
- *Création d'un festival de cirque amateur*
- *Organisation d'une chorégie*
- *Festival d'harmonies (françaises et étrangères).*

Où est la médiathèque et l'espace de 400 places en forme d'amphithéâtre promis ?

Où est le théâtre de verdure ?

Qu'en est-il de la création du festival de cirque amateur, de la chorégie, du festival d'harmonies ?

Soulignons que l'école de musique n'a non seulement pas vu ses locaux s'agrandir, mais a bel et bien failli être dissoute dans T.P.M.

Un effort a été observé dans l'offre de manifestations culturelles et populaires. Toutefois cela l'a été sans une réelle volonté d'y associer les commerçants Craurois.

La culture est un ensemble de savoir-faire, de traditions, de coutumes. Une valeur identitaire qui se transmet entre générations et conditionne des comportements individuels. Elle n'est pas une variable d'ajustement budgétaire et les moyens nécessaires doivent être assurés afin que chacun puisse avoir accès à la culture, à la connaissance et à l'information.

VIE SOCIALE

Christian Simon avait dit

- *Création, par l'intermédiaire de la Commission Communautaire des Affaires Sociales, d'une crèche supplémentaire.*
- *Elargissement du champ de compétences du CCAS fonctionnant sous forme d'un pôle de coordination sociale (guichet unique).*
- *Etablissement d'un bail emphytéotique sur des terrains communaux au bénéfice de la création de maisons de retraite dont une médicalisée. Une convention sera établie pour privilégier les demandes crauroises et les accueils de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.*
- *Handicap : Evaluation et mise en œuvre d'un programme de travaux pour faciliter l'accès des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.*

Où est la nouvelle crèche ? En 2008, La Crau comptait 4 crèches pour 95 places. En 2013, il y a toujours 4 crèches pour 95 places.

Le **C.C.A.S** a bénéficié d'un petit local « d'accueil ». Ses « services » eux, sont toujours autant éclatés.

Où sont les maisons de retraite prévues sur les terrains communaux ?

L'accès des espaces publics aux personnes à mobilité réduite a été amélioré mais ces aménagements restent insuffisants et certains ont été mal étudiés.

Notons également, qu'en 2008, quand La Crau adhéra à la communauté de la vallée du Gapeau (CCVG), le coût des transports scolaires des lycéens s'élevait à 75 €/an. Depuis l'adhésion à TPM, il est passé à 182 €/an, soit une hausse de plus de 140%.

La **subvention municipale** annuelle allouée au C.C.A.S n'a pas progressé depuis 2010. Elle s'élève à 68 200 € depuis 4 ans.

Les **aides** aux associations caritatives **sont restées à des niveaux très inférieurs à la réalité des besoins**. A titre d'exemple, les Restos du Cœur se sont vu attribuer 1 000 € en 2013, le Secours Catholique 300 €, la Banque Alimentaire 250 €, la Croix Rouge 300 €, Crau'Mignon (Aides maternelles) 500 €, nos aînés du Club Loisirs Amitiés des Sages (CLAS) 2 000 €. Ces sommes sont dérisoires pour soutenir l'action désintéressée de nos bénévoles envers nos aînés aux petites retraites ou ceux des nôtres accidentés économiques.

En revanche, les travaux de restructuration du Boulevard de la République, projet démagogique et inutile (ce boulevard avait déjà été entièrement rénové peu de temps auparavant), ont été réalisés pour un coût global de plus de 2 200 000 €. L'acquisition superflue du château « Les Tilleuls », en ruine, a été faite pour le prix de 1 540 000 € et le Maire lui-même a annoncé en Conseil Municipal plus de 3 500 000 € de travaux pour la remise en état. Le financement pour l'aménagement de « La Crau Park » au Fenouillet, voué à la faillite, s'est élevé à plus de 500 000 € et dès la première année d'exercice a enregistré, ce qui était prévisible, un déficit de 105 000 €.

L'efficacité de la dépense des deniers publics doit être évaluée de façon permanente. Une commune se doit d'exercer la solidarité en préférant aux réalisations de prestige des réalisations plus sociales à même de répondre aux réels besoins de ses habitants et de favoriser leur bien-être.

Il ne s'agit pas de demander toujours plus d'impôts aux Craurois mais bien de répartir plus justement et équitablement les efforts de la collectivité envers ceux des nôtres les plus vulnérables, les moins aisés ou soumis ponctuellement aux aléas de la vie. La solidarité est un devoir de fraternité. Elle doit s'exercer au profit de tous.

Dans le contexte actuel, il faut désormais savoir définir des priorités et les attribuer au seul intérêt général.

L'EAU

Prix TTC du m ³ d'eau en 2013 par commune	Cuers 	Solliès-Pont 	Solliès-Ville 	La Farlède 	La Crau 
	2,86 €	3,00 €	3,09 €	3,31 €	4,15 €
Variation de 2008 à 2013	- 27,96 %	- 10,71 %	- 15,22 %	- 3,21 %	+14,64 %

(Source : BARRAGE83 bulletin du 15.11.2013)

L'eau, cet or bleu, porte vraiment bien son nom en notre ville. Elle **est la plus chère de toutes les communes environnantes** sans qu'un service de qualité supérieure aux autres y soit associé. Le coût du m³ d'eau à La Crau **se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale** qui est de 3,40 €/m³. Le contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, signé en 2008 par le Maire avec VEOLIA pour une durée exceptionnelle de 15 ans, n'a pas fait l'objet d'une révision en 2013 comme le prévoyait pourtant les clauses du contrat initial.

LA DÉMOCRATIE LOCALE

La DÉMOCRATIE LOCALE est actuellement confisquée. Les élus d'opposition ne sont pas respectés, leurs droits sont bafoués, ils ne sont jamais associés aux manifestations officielles. En démocratie il est normal et sain qu'il existe une opposition. Ses membres ont été démocratiquement élus et représentent 60% des votants Craurois. Ils ont les mêmes droits et devoirs que ceux de l'équipe en place. L'écoute de nos concitoyens n'est assurée que de façon partisane et ceci n'est pas admissible pas plus que ne l'est l'opacité de la vie publique.

La transparence de la vie publique sera favorisée, l'écoute de nos concitoyens sera effective et les droits fondamentaux des élus de l'opposition seront respectés.

LA PROXIMITÉ et L'ÉQUITÉ sont nos principes d'action. Aujourd'hui, nos concitoyens attendent de leurs élus des engagements clairs, une gestion rigoureuse des deniers publics, une gouvernance adaptée aux pratiques d'une démocratie de proximité plus respectueuse de tous dans un souci d'écoute et d'aide, une exigence permanente de vérité et d'impartialité dans le traitement des affaires publiques qui ne peut s'accommoder de pratiques partisans et clientélistes. La proximité, c'est aussi la défense des intérêts de nos commerçants de quartiers et de nos entreprises locales, créatrices de richesses et d'emplois.

Je continuerai à parler vrai. Un projet sincère vous sera proposé. Vous aurez ainsi les éléments d'un choix. Celui d'un changement tranquille et maîtrisé ou celui d'un emballement financier avec toutes ses conséquences.

André ARNOUX

Pour nous rencontrer, nous contacter ou nous soutenir :



13 Avenue de la République - 83260 LA CRAU
04.94.38.73.44 - 06.73.33.77.72

Email : contact@arnoux2014.com

Site internet : www.arnoux2014.com
(formulaire d'adhésion en ligne)

Responsable publication : André ARNOUX